



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°158 du 15 octobre 2009

SOMMAIRE

- Rapport de la Commission Exécutive du jeudi 17 septembre 2009
- Prime d'Excellence Scientifique (PES) : décision de la CE du SNTRS-CGT du 17/09/2009
- Congrès confédéral de la CGT du 7 au 11/12/2009
- Elections au Conseil Scientifique et aux Conseils d'Institut du CNRS
- Sirhus

Rapport à la CE du 18/09/2009

Par Michel PIERRE

Le premier semestre de 2009, comme que la période actuelle, a été marqué par la crise financière économique et sociale. La crise financière grâce à l'intervention massive des Etats en faveur des banques et autres établissements financiers est au moins provisoirement sous contrôle. Et aujourd'hui les dirigeants des banques et les traders profitent de la situation stabilisée pour reprendre leurs errements et récupérés de scandaleux bonus. Pendant ce temps, la crise économique et sociale continue en France et dans le monde. Sarkozy et son gouvernement aide le capitalisme à s'adapter au détriment des salariés : fermeture d'entreprises avec leur cortège de licenciements, de réduction des services publics, de mise en place d'un capitalisme vert pour trouver de nouveaux champs de profit, etc

Les salariés concernés se sont défendus énergiquement (Mollex, Continental, etc...). Ils ont obtenu des résultats, notamment des primes de licenciements importantes sans cependant réussir à empêcher les fermetures d'entreprises.

Le projet de budget 2010 prévoit plus de 30 000 suppressions de postes de fonctionnaires. Ces suppressions vont toucher particulièrement l'Education Nationale (la disparition de 16000 postes est programmée) mais l'Enseignement Supérieur et la recherche sont épargnés grâce aux luttes du premier semestre.

Ce projet de budget est très favorable aux entreprises qui obtiennent plus de 10 milliards d'euros de réductions d'impôts. Ce chiffre n'est pas un slogan exagéré que brandirait la CGT, c'est tout simplement le constat fait par le journal Les Echos qu'on ne peut suspecter de « tirer » sur le patronat. Pour parvenir à ce résultat, Sarkozy et son gouvernement ont notamment remplacé la taxe professionnelle par une taxe territoriale qui va coûter 8 milliards de moins aux entreprises (avec aussi une répartition différente entre les entreprises). Le manque à gagner pour l'Etat sera partiellement récupéré par la taxe carbone (4 milliards) qui sera principalement supportée par les consommateurs (plus de 2 milliards), et donc de fait très majoritairement sur les salariés. Parmi les salariés, les plus touchés seront ceux qui n'ont pas les moyens de se loger en ville et sont partis se loger loin de leur lieu de travail ainsi que ceux des régions qui ont un climat peu clément. Sarkozy peut d'autant plus facilement se livrer à ces transferts de charges entre d'une part les entreprises et d'autre part les salariés (les consommateurs) que de nombreuses forces politiques, y compris les Verts et le PS sont d'accord avec le principe de tels transferts. Leurs critiques sur la taxe carbone portent sur les injustices de sa répartition mais aussi sur son niveau insuffisant, ce qui revient, au nom de la protection de l'environnement, à demander un transfert plus important sur le dos des consommateurs !

Dans ce contexte, les établissements financiers sauvés de leurs errements, en France et dans les autres pays, par l'intervention massive de l'Etat, retrouvent en 2009 le chemin de profits énormes et des comportements scandaleux qui aboutissent à gonfler les bulles financières et les bonus pharamineux de leurs dirigeants et de leurs traders.

L'Etat intervient pour développer le capitalisme vert sans véritable souci de l'environnement ni sans prendre garde aux conséquences sociales. L'exemple le plus flagrant est l'aide au développement de la biomasse qui produit du CO2 avec une intensité proche de celle des autres sources de carbone ainsi que des polluants. Cette biomasse est produite avec des quantités massives d'engrais et parfois au détriment de l'alimentation. Ne soyons pas dupes des vrais objectifs de la politique de développement du capitalisme vert.

On pourrait multiplier les exemples de la politique de Sarkozy pour gérer la crise. Il critique les abus du capitalisme financier mais il agit pour aider le capitalisme à se réorganiser et permettre de préserver les bénéfices des entreprises et des actionnaires.

Face à cette politique, la stratégie des centrales syndicales, ne pouvait pas réellement faire reculer le gouvernement et le Medef. Le groupe des huit confédérations et fédérations recherchait de toute évidence un compromis avec un minimum de luttes. Après deux énormes manifestations en janvier et mars, les appels à la mobilisation ont été très espacés et ne pouvait conduire qu'à la démotivation des salariés. De ce point de vue, le choix de la CGT de faire dépendre tous ses appels à l'action de masse de l'accord unanime du groupe des huit n'a pas été approuvé par de nombreux militants y compris dans le SNTRS-CGT. La CE du SNTRS-CGT ne peut pas se retrouver dans une telle conception de la lutte. Si la lutte nécessite effectivement pour avoir une chance de succès un large rassemblement des salariés, elle ne peut pas obtenir des avancées importantes sur la base du plus petit commun dénominateur.

Les réformes dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur sont en cohérence avec la politique d'ensemble du gouvernement. Ces réformes visent à soutenir la stratégie du Capital à un coût minimum pour l'Etat et les entreprises. Le Pacte pour la Recherche et la LRU sont bel et bien des outils pour servir cet objectif.

Nous devons aujourd'hui faire le bilan des luttes du premier semestre 2009 et réfléchir aux perspectives. Ces luttes ont été très importantes en particulier dans l'Enseignement Supérieur qui a rarement mobilisé autant les différentes catégories de personnels et plus particulièrement les enseignants chercheurs. Les personnels de la Recherche ont réussi à être visibles, même si la mobilisation a été moins forte, grâce notamment à la Coordination Nationale des Laboratoires en Lutte proposée initialement par le SNTRS-CGT.

Les personnels et leurs organisations n'ont pas pu empêcher les réformes « sarkoziennes » d'avancer. Il faut cependant noter que la lutte a limité les avancées de ces réformes sur des points qui peuvent nous servir d'appui pour les luttes à venir, contrairement à ce qu'on entend trop souvent. Les discours amers et défaitistes traduisent une difficulté à saisir la réalité.

Ainsi les enseignants chercheurs ont obtenu des améliorations dans le « chantier » carrières pour les Maîtres de Conférences et les Professeurs qui avait commencé quelques mois avant le démarrage des mobilisations. La reconstitution de carrières des MC est une avancée importante même si elle a créée des inégalités vis à vis de ceux qui ont été recrutés avant 2009. Et même sur ce sujet des inversions de carrière nous pouvons encore obtenir des résultats positifs.

Les emplois de titulaires aussi bien dans la Recherche que dans l'Enseignement Supérieur ne diminueront pas en 2010 et 2011 malgré les objectifs initialement affichés par le gouvernement.

Au CNRS, le nouveau projet de décret organique et le Contrat d'Objectifs ne prévoient plus l'abandon de la gestion scientifique d'un grand nombre d'UMR par le CNRS comme cela avait été mis en avant en 2008. Ce résultat sur le papier doit encore être confirmé dans la pratique. Par exemple la délégation unique de gestion pourrait conduire à remettre en cause le rôle du CNRS si ne nous sommes pas vigilants.

De même le nouveau décret organique, qui est encore au Conseil d'Etat, ne consacre pas l'éclatement du CNRS. La création d'Instituts « autonomes » pourrait cependant conduire à une dérive. La création de Conseil d'Instituts avec une forte représentation des personnels élue est un élément important pour combattre ce risque de dérive.

Le point le plus négatif dans le nouveau décret organique est la consécration du rôle de l'AERES dans l'évaluation des laboratoires et en conséquence un rôle en retrait du CNRS dans ce processus. Cependant, si les personnels le veulent vraiment, le texte et la force des personnels démontrée pendant la lutte du printemps ouvrent la possibilité d'un mécanisme d'évaluation des laboratoires qui maintienne un rôle essentiel aux instances scientifiques représentatives. Par exemple, il n'est pas exclu qu'un représentant du collège C participe aux Comités de visite et que les commissions scientifiques pour classer les laboratoires prennent pour base les rapports des laboratoires et des Comités de visite plutôt que les rapports officiels de l'AERES.

Il reste néanmoins que le gouvernement en s'appuyant sur la LRU va attribuer un rôle renforcé à une quinzaine de sites dans la recherche, comprenant les 12 campus ayant reçu une aide immobilière importante. Il faut, au delà de nos divergences avec la CPU et une partie des notables universitaires, construire un partenariat équilibré entre Universités et Organismes de recherche. Il y a un lien essentiel à renforcer entre formation et recherche. Il ne serait ni juste, ni efficace de considérer que les universitaires sont par essence nos adversaires. Nous devons continuer à approfondir la coopération entre personnels des Organismes et des Universités.

Dans le même sens le CNRS doit renforcer ses coopérations avec les autres EPST, en combattant les évolutions auxquelles rêve le gouvernement comme la transformation de l'Alliance des Sciences de la Vie en Institut National du Vivant, structure de pilotage au service des lobbies industriels et hospitalo-universitaires qui sévissent dans le domaine de la Santé.

Il est également vrai que le Contrat d'Objectifs correspond à une vision de l'organisation de la recherche qui n'est pas celle de la communauté scientifique. Il vise à l'instauration d'une gestion managériale du CNRS avec un renforcement de l'emprise de l'Administration et la RH sur les personnels et les laboratoires : renforcement de la gestion hiérarchique, pilotage par indicateurs bureaucratiques (bibliométrie, innovation,...) comparés avec le coût complet des équipes (en incorporant y compris les salaires des titulaires). L'intérêt scientifique risque d'être relativisé.

Ce Contrat d'Objectifs intègre le rôle de l'ANR et de l'AERES ainsi que le développement de l'emploi uniquement au moyen de CDD.

Sur ce point de la précarité, les chiffres sont éloquentes. De 2007 à 2008, les CDD d'au moins 6 mois rémunérés par le CNRS sont passés en équivalents temps plein de 6500 à 7200 pour 25 000 titulaires. Le chiffre des CDD

aura selon toute vraisemblance encore augmenté en 2009, sans doute de l'ordre de 8000. C'est encore pire à l'INSERM puisque le nombre des CDD en 2008 représente 30 % du total des emplois payés par l'INSERM! Et ces chiffres n'incorporent ni les doctorants ni les CDD travaillant dans nos labos qui ne sont pas payés par l'Organisme.

Dans les semaines qui viennent, une des priorités de notre action doit être la mobilisation contre le développement des hors-statuts ainsi que la réponse à leurs besoins sociaux. C'est pourquoi le SNTRS-CGT a proposé aux autres syndicats de la recherche et de l'Enseignement Supérieur de lancer tous ensemble une enquête sur les hors-statuts qui doit être l'occasion de mieux les connaître pour mieux les défendre et aussi pour les mobiliser.

L'autre grande priorité pour la lutte dans notre secteur sera la réorganisation des carrières et des rémunérations. Premièrement, le gouvernement s'apprête à publier un décret cadre dit « coquille » pour la catégorie B de la Fonction Publique, décret qui doit être décliné dans chaque ministère y compris Enseignement supérieur et recherche. Le gouvernement prépare aussi la réorganisation de la catégorie A de la Fonction Publique sans que nous ayons à cette date des informations précises sur ce qu'il prépare. Pour toutes ces réformes, c'est le ministère de la Fonction Publique qui a la main en premier lieu pour fixer le cadre. Les enjeux sont importants ; D'abord pour les AI et le recrutement futur des Bac+2. Comment seront reclassés les AI ? La ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a demandé qu'ils soient reclassés en IE avec un mécanisme étalé dans le temps et non pas dans la grille dite B2 du décret coquille. Aucun arbitrage n'a été rendu et nous ne savons pas ce que sera l'organisation future des corps de la catégorie A. L'incorporation en B2 des AI et des futurs Bac + 2 représenterait pour les agents, sauf ceux en fin de carrière, un recul quant à la reconnaissance de leur qualification.

Une autre question qui va se poser avec force est la reconnaissance du Doctorat dans les grilles de la Fonction Publique. Aujourd'hui, il n'apparaît que dans l'Enseignement Supérieur et la recherche et souvent pour des personnels à Bac+12 ou plus. Y aura-t-il une vraie reconnaissance de la formation à Bac +8 ?

Cette réorganisation risque d'aller vers une individualisation plus grande des rémunérations comme on le voit déjà avec la prime d'excellence scientifique pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs. Le gouvernement a décidé qu'elle ne doit bénéficier au plus qu'à 20% d'entre eux et à condition pour la plupart des chercheurs de faire 1/3 de service d'enseignement universitaire ! Trois catégories sont distinguées : deux, sans obligation d'enseignement, concernent les lauréats de prix, de contrats de l'ERC et les membres d'Académies importantes, la troisième catégorie concerne ceux que les instances scientifiques reconnaissent avoir une activité scientifique de niveau élevé y compris d'encadrement doctoral. Cette prime doit s'inscrire dans une gamme de 3500 à 15000 euros et même 25000 euros pour la première catégorie. Cette prime est profondément injuste et va déstabiliser les équipes et accentuer les luttes des groupes de pressions dans les instances scientifiques. C'est une nouvelle attaque contre le statut de chercheur à temps plein. Dès cet automne les Conseils Scientifiques des Organismes doivent préciser les critères d'attribution. C'est en 2010 que les commissions scientifiques devront commencer à désigner les bénéficiaires (la troisième catégorie de chercheurs).

Le gouvernement veut visiblement calmer le mécontentement des cadres de nos institutions. Cette prime ne répond pas aux besoins de revalorisation des salaires de l'ensemble des chercheurs et des ITA. C'est pourquoi le SNTRS-CGT revendique une amélioration des carrières pour toutes les catégories et une prime à 20% pour tous puisque c'est le minimum de régime indemnitaire dans la Fonction Publique.

Le bureau du Secteur Chercheurs et le Bureau National pensent qu'il faut s'opposer à la mise en place de la PES dans notre champ de syndicalisation, les EPST. Nous proposons que la CE se prononce pour que les élus du SNTRS-CGT refusent de participer dans les instances scientifiques à la définition des critères ainsi qu'au choix des lauréats. Il n'est pas question d'avoir une responsabilité dans la mise en place de cette prime. Le SNTRS-CGT proposera à la prochaine intersyndicale que l'ensemble des syndicats appellent les membres des instances scientifiques à adopter cette attitude.

Les luttes dans la recherche et l'enseignement supérieur pour avoir un effet maximum ont besoin de s'appuyer sur des luttes fortes de l'ensemble des salariés actifs et retraités. Dans ce sens la proposition d'une action des salariés le 7 octobre pourrait contribuer au redémarrage de luttes d'envergure cet automne, encore faudrait-il que les mots d'ordre soient clairs et que l'appel à l'action ne se limitent pas à des initiatives régionales qui sont généralement peu mobilisatrices.

Pour finir, je voudrai dire que le SNTRS-CGT a besoin non seulement d'instances nationales déterminées mais aussi de sections dynamiques pour lesquelles la syndicalisation est un objectif fondamental. C'est souvent sur le terrain que la différence se fait avec les autres syndicats.

Au niveau du terrain nous avons des difficultés structurelles. Nous avons trop d'adhérents isolés et nos sections centrées sur un EPST laissent de côté trop souvent des camarades d'autres EPST peu nombreux qui ont du mal de ce fait à s'organiser.

Dans beaucoup de sites, nos militants n'arrivent pas à traiter les problèmes individuels des collègues. Trop remontent au niveau du BN. Trouver et former des militants reste donc une urgence.

Voilà quelques orientations pour le travail de nos sections et du BN

*Prime d'Excellence Scientifique (PES) :
décision de la CE du SNTRS-CGT du 17/09/2009*

**Prime d'excellence scientifique :
Une grave menace pour le statut des chercheurs,
les laboratoires et les instances scientifiques**

Cet été, le gouvernement a créé une prime d'excellence scientifique pour les enseignants chercheurs et les chercheurs. Elle est attribuée par l'employeur (universités, organismes de recherche) qui en détermine les modalités précises dans les limites fixées par un décret. Seuls 20% des chercheurs devraient en bénéficier à condition d'effectuer 1/3 de service d'enseignant dans l'Enseignement Supérieur.

La prime est de 25 000 euros pour un prix Nobel et une médaille d'or du CNRS (et les prix équivalents) pour 4 ans ou jusqu'à la retraite ! Elle se situe entre 3 500 et 15 000 euros pendant 4 ans pour les médailles d'argent du CNRS (et prix équivalents), les membres des Académies des Sciences importantes, les lauréats d'un contrat du Conseil Européen de la Recherche (ERC) et les chercheurs de niveau élevé qui seront sélectionnés par les sections du Comité National (et instances similaires des autres EPST ainsi que les sections du Conseil National des Universités pour les Enseignants Chercheurs).

Les crédits sont mis en place sur 4 ans à partir de 2009. Chaque EPST décidera des critères d'attribution qui ne sont pas fixés par le décret ou par la circulaire d'application, après consultation des Conseils Scientifiques (et des CSD au CNRS). Au CNRS, la prime sera versée chaque année en décembre. En 2009, elle ne bénéficiera qu'aux médaillés et membres des Académies, voire aux lauréats de l'ERC.

L'obligation d'enseignement pour obtenir la prime est une attaque sérieuse contre le statut de chercheur à temps plein puisqu'elle incite les chercheurs à réduire le temps consacré à la recherche. C'est un pas vers un statut unique pour les chercheurs et les enseignants chercheurs.

Cette prime porte un nouveau coup à la solidarité à l'intérieur des équipes et des laboratoires : un seul chercheur bénéficiaire sur cinq alors que les travaux sont le fait d'un collectif de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. La volonté du ministère et des directions de « mouiller » les instances scientifiques va accentuer les affrontements entre groupes de pression dans le milieu et déconsidérer les instances qui participeront à la gestion de ces primes.

Elle ne répond pas au besoin de porter la prime de recherche pour tous les chercheurs à l'équivalent de ce qu'est la PPRS pour les ITA. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à agir pour obtenir le versement d'une prime de 20% pour tous les ITA et chercheurs

La CE du SNTRS-CGT a décidé d'appeler les élus de notre syndicat à ne pas participer à la détermination des critères de sélection et à la sélection des lauréats. Elle demande aux élus du SNTRS-CGT de proposer aux instances scientifiques de refuser de répondre aux directions des organismes sur les consultations concernant cette prime et à réclamer une réelle revalorisation des carrières. Le SNTRS-CGT propose aux autres syndicats de la recherche et de l'Enseignement Supérieur d'arrêter une position commune pour que les instances scientifiques refusent de contribuer à la mise en place de cette prime.

Congrès confédéral de la CGT du 7 au 11/12/2009

Le document d'orientation a été présenté à la CE du SNTRS et a donné lieu à un premier échange pour préparer le débat dans les sections syndicales.

Les documents pour le congrès confédéral sont accessibles sur le site de la CGT et peuvent être imprimés.

Les syndiqués peuvent donner leur avis sur ces documents à l'occasion de la réunion de leurs sections syndicales. Les avis recueillis doivent être transmis au BN avant la prochaine CE du SNTRS-CGT qui se tiendra le 5 novembre 2009. Nous demandons donc aux sections de se réunir avant la fin du mois d'octobre.

Rappel : nous aurons deux représentants au congrès confédéral que la CE a dû désigner avant de connaître le document d'orientation. Il s'agit de Lise Caron et de Daniel Steinmetz.

Elections au Conseil Scientifique et aux Conseils d'Institut du CNRS.

Bien que le nouveau décret organique du CNRS ne soit pas encore publié (il n'est pas revenu du Conseil d'Etat), les élections qui devront avoir lieu pour le mettre en œuvre sont déjà programmées. Les candidatures devront être déposées pour le mois d'avril 2010.

A ce stade des discussions avec la Direction, avant le CTP, il est prévu pour chaque conseil d'Institut l'élection, au scrutin plurinominal à un tour, de 3 Directeurs de Recherches CNRS, 3 Chargés de Recherches CNRS, 2 Professeurs des Universités (ou Directeurs de Recherches d'autres organismes) et 2 Maîtres de Conférences (ou Chargés de Recherches d'autres organismes). 3 IT seront aussi élus au scrutin de liste.

Comme il y aura 10 Instituts, il nous faut donc trouver au CNRS 30 Chargés, 30 Directeurs et 30 IT. Pour les collègues non CNRS, il faut prendre contact avec la FERC SUP pour rechercher des candidats enseignant chercheurs (2A et 2B) dans les 10 Instituts.

L'enjeu de ces élections est important car les prérogatives des Instituts sont plus étendues que celles des départements. Beaucoup de choix seront faits au niveau des Instituts pour les personnels et les Unités sans arbitrage ultérieur du Conseil Scientifique et de la Direction Générale.

La CE a prévu la mise en place d'un groupe de travail du SNTRS pour suivre ces élections avec si possible au moins un représentant de chaque Institut. Il faut commencer rapidement la recherche des candidats car ce ne sera pas toujours facile notamment pour les chercheurs. Pour les chercheurs un accord avec d'autres syndicats peut être parfois intéressant pour contrer des candidats indépendants dangereux.

Sirhus

La CE du SNTRS du 17/09/2009 a pris connaissance du rejet de notre demande de suspension de la campagne de promotions fondée sur l'utilisation du logiciel Sirhus : manque de sécurité des informations concernant les personnels et discrimination car tous les agents ne peuvent pas faire une saisie informatique.

Après débat, la CE a décidé de ne pas déposer un nouveau recours après une nouvelle rédaction du texte du recours. D'une part, un recours au Tribunal d'Instance qui aurait plus de chances d'aboutir nous coûterait plusieurs milliers d'euros. D'autre part, il n'est pas souhaitable maintenant de risquer de bloquer la campagne de promotions qui va bientôt atteindre le stade des CAP.

Il faut cependant continuer la bataille contre les pratiques de la direction en matière de dématérialisation des dossiers. La protestation des personnels doit être amplifiée.